

Port de Fréjus - Aire de Carénage - Applicable du 3 août au 31 décembre 2025 - Prix en € T.T.C.

Cat.	Longueur Hors tout (1 pied = 0,305 m)	Manutention (levage ou mise à l'eau)	Calage	Karcher	Stationnement journalier		Pack 1 Prêt à peindre	Pack 2 Peinture posée 1 couche	Pack 3 Peinture posée 2 couches
					Haute saison 15/02 au 15/09	Basse saison Du 16/09 au 31/12 Du 01/01 au 14/02			
C1	De 0,00 m à 5,99 m	70,00 €	43,00 €	50,00 €	23,00 €	11,00 €	270,00 €	530,00 €	670,00 €
C2	De 6,00 m à 6,99 m	100,00 €	47,00 €	55,00 €	28,00 €	14,00 €	350,00 €	630,00 €	800,00 €
C3	De 7,00 m à 7,99 m	123,00 €	52,00 €	60,00 €	32,00 €	16,00 €	410,00 €	740,00 €	1 130,00 €
C4	De 8,00 m à 8,99 m	140,00 €	57,00 €	65,00 €	34,00 €	17,00 €	460,00 €	890,00 €	1 290,00 €
C5	De 9,00 m à 9,99 m	170,00 €	67,00 €	70,00 €	38,00 €	19,00 €	540,00 €	1 090,00 €	1 490,00 €
C6	De 10,00 m à 10,99 m	190,00 €	72,00 €	75,00 €	42,00 €	21,00 €	595,00 €	1 265,00 €	1 685,00 €
C7	De 11,00 m à 11,99 m	220,00 €	82,00 €	80,00 €	49,00 €	24,00 €	650,00 €	1 450,00 €	2 050,00 €
C8	De 12,00 m à 12,99 m	260,00 €	92,00 €	85,00 €	54,00 €	27,00 €	750,00 €	1 705,00 €	2 380,00 €
C9	De 13,00 m à 13,99 m	330,00 €	105,00 €	90,00 €	62,00 €	31,00 €	930,00 €	1 980,00 €	2 600,00 €
C10	De 14,00 m à 14,99 m	400,00 €	115,00 €	95,00 €	68,00 €	34,00 €	1 150,00 €	2 325,00 €	3 150,00 €
C11	De 15,00 m à 15,99 m	420,00 €	125,00 €	105,00 €	74,00 €	37,00 €	1 240,00 €	2 470,00 €	3 510,00 €
C12	De 16,00 m à 16,99 m	450,00 €	145,00 €	125,00 €	80,00 €	40,00 €	1 380,00 €	2 980,00 €	3 990,00 €
C13	De 17,00 m à 17,99 m	479,00 €	160,00 €	145,00 €	87,00 €	43,00 €	1 470,00 €	3 350,00 €	4 450,00 €
C14	De 18,00 m à 18,99 m	500,00 €	175,00 €	150,00 €	92,00 €	46,00 €	1 500,00 €	3 815,00 €	5 200,00 €
C15	De 19,00 m à 19,99 m	530,00 €	195,00 €	175,00 €	98,00 €	49,00 €	1 600,00 €	4 350,00 €	6 000,00 €
C16	De 20,00 m à 20,99 m	575,00 €	215,00 €	195,00 €	115,00 €	57,00 €	1 850,00 €	5 100,00 €	7 100,00 €
C17	De 21,00 m à 21,99 m	630,00 €	235,00 €	215,00 €	135,00 €	67,00 €	2 100,00 €	5 600,00 €	8 100,00 €
C18	De 22,00 m à 22,99 m	700,00 €	260,00 €	240,00 €	150,00 €	75,00 €	2 300,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
C19	Au-delà de 23,00 m	Sur devis uniquement							
Une écotaxe de 5,50 % est appliquée sur chaque prestation réalisée, elle comprend le traitement des déchets et la fourniture de l'eau et de l'électricité									

Tous les navires doivent présenter un certificat d'assurance en Responsabilité Civile à jour avec renonciation au recours en cas de sinistre, dégradation, vol et incendie contre la SPL Ports de Fréjus.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- 1^{ère} facture de 50 % du devis de la prestation à la date de la réservation,
- 2^{ème} facture du solde à l'issue de la prestation correspondant au montant final suivant devis + prestations supplémentaires éventuelles.

L'ensemble devant être soldé avant toute sortie de l'aire de carénage. Si la facture n'est pas acquittée dans sa totalité, le navire ne sera pas pris en charge pour une remise à l'eau ou un départ et les frais de gardiennage supplémentaires fixés sur la base des tarifs de stationnement journalier resteront à la charge du client.

Avant toute manutention et en rappel au Règlement d'Exploitation de l'aire de carénage du port de Fréjus, le client doit s'assurer :

- Que les fonds de cales soient vides,
- L'emplacement des accessoires fragiles sous la coque (loch, sondeur, ou autre) soit identifié et protégé,
- Que la coque soit protégée au niveau de l'endroit où seront posées les sangles,
- Que l'ensemble des accessoires gênants (antenne, girouette et pataras) soient démontés.

Durant les opérations de manutention, le client ou son représentant doit rester présent et assister à la manœuvre sans jamais se positionner sous le navire. Le calage ne doit en aucun cas être modifié. Une fois le bateau calé, aucune modification à bord risquant d'entraîner un déséquilibre ne doit être effectuée.

Les bateaux disposant d'un covering de coque ne peuvent en aucun cas se retourner contre la SPL Ports de Fréjus en cas de dégradation sur ceux-ci durant les opérations de manutention.

Les packs sont composés de :

- **Pack n°1** : Sortie + Calage + Stationnement 2,5 jours maximum pour les catégories jusqu'à la catégorie C9 et 3,5 jours pour les catégories supérieures + Karcher (œuvre vive, embase, moteur, arbre et hélice) + remise à l'eau
Tout dépassement de durée est facturé selon les tarifs de stationnement sur la base du forfait jour.
- **Pack n°2** : Sortie + Calage + Stationnement 2,5 jours maximum pour les catégories jusqu'à la catégorie C9 et 3,5 jours pour les catégories supérieures + Karcher (œuvre vive, embase, moteur, arbre et hélice) + Préparation des œuvres vives avant peinture (acide + passage d'une couche d'antifouling) + remise à l'eau
Les peintures des embases et moteur ne sont pas incluses dans la prestation et font l'objet d'une facturation en sus.
Tout dépassement de durée est facturé selon les tarifs de stationnement sur la base du forfait jour.
- **Pack n°3** : Sortie + Calage + Stationnement 2,5 jours maximum pour les catégories jusqu'à la catégorie C9 et 3,5 jours pour les catégories supérieures + Karcher (œuvre vive, embase, moteur, arbre et hélice) + Préparation des œuvres vives avant peinture (acide + passage de deux couches d'antifouling) + remise à l'eau
Les peintures des embases et moteur ne sont pas incluses dans la prestation et font l'objet d'une facturation en sus.
Tout dépassement de durée est facturé selon les tarifs de stationnement sur la base du forfait jour.

La location de karcher est obligatoire pour les particuliers et les professionnels, la location est facturée à la demi-journée 45 € T.T.C. la journée (7h00).

Pour les chantiers nécessitant un cocon chauffé ou ceux nécessitant une consommation particulière déshumidificateur, souffleur...), une facturation au réel de l'électricité sera réalisée sur la base des tarifs en vigueur.

Pour les manutentions réalisées en dehors des heures d'ouvertures du chantier (manutention d'urgence ou nécessitant le rappel à domicile d'un grutier), le prix de la manutention qui sera facturé sera celui d'une manutention majorée de 100%.

La mise sous sangle du navire pour une expertise ou un autre besoin est facturée au prix du de la manutention majorée de 40%. Le temps de mise sous sangle est d'au maximum 1h00.

En cas de défaut de nettoyage du poste occupé (nettoyage obligatoire à chaque fin de journée) le client devra s'acquitter d'une pénalité équivalente au Pack n°1.

L'immobilisation d'un engin de levage quel qu'il soit est facturée au tarif de 100 € T.T.C. par tranche de 15 min.

Le prix de la main d'œuvre sur chantier est facturé 80 € T.T.C. de l'heure, toute heure commencée est due.

Le mâtage et le démâtage d'un navire sont facturés 270 € T.T.C., le stockage et le calage du mât à terre sont facturés en sus de l'opération au tarif de 25 € T.T.C. par jour d'occupation.

La dépose ou repose d'un moteur hors-bord, le grutage d'une palette, d'un moteur ou d'un IPS sont facturés au tarif de 150 € T.T.C. (prestation d'une demi-heure maximum).

La Manutention au chariot élévateur est facturée au tarif de 50 € T.T.C par tranche de 15 minutes, chaque tranche entamée est due.

Sur demande, un stationnement de VL peut être possible selon les disponibilités au tarif de 15 € T.T.C. par jour.

L'Eco taxe comprenant le traitement des déchets est appliquée en sus des prestations à hauteur de 5,50 % du montant des prestations réalisées.

Pour les entreprises du nautisme inscrites et référencées au port et sur le site internet de Port Fréjus et s'étant acquittée des droits d'inscription de 250 € T.T.C., une remise de 5,00 % sera appliquée sur le montant des prestations réalisées sur le chantier naval.

Les professionnels intervenant sur l'aire de carénage et dont les déchets ne sont pas pris en charge dans le point propre sont responsables de leurs évacuations et de leurs traitements.

Pour les clients du Port de Fréjus ayant un contrat de location annuelle ou étant titulaire d'un contrat de garantie d'usage et occupant leur poste, une remise de 5,00 % sera appliquée sur le montant des prestations.